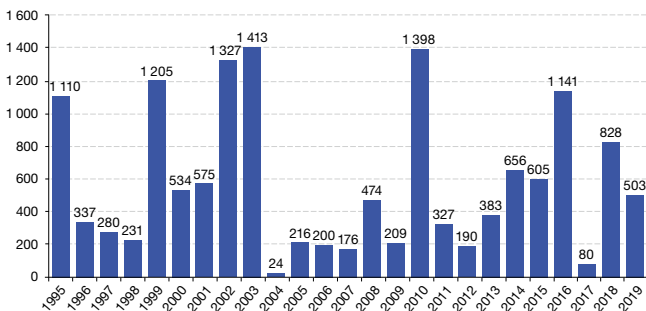


Sinistralité liée aux inondations

INDEMNISATIONS VERSÉES POUR LES DOMMAGES ASSURÉS D'INONDATION ET DE SUBMERSION MARINE DE 1995 À 2019

En M€₂₀₂₂



Note : cet indicateur porte sur les coûts indemnisés par les assureurs au titre du régime des catastrophes naturelles pour le phénomène naturel « Inondation » au sens large (inondation et coulée de boue, inondation par remontée de nappes et inondation par submersion marine) en France. Ces coûts, nets de toute franchise, ne concernent pas les véhicules terrestres à moteur.

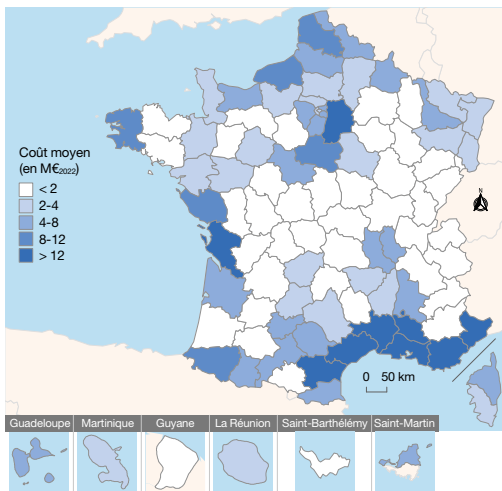
Champ : France, hors Mayotte, y compris collectivités (Saint-Barthélemy, Saint-Martin).

Source : CCR, 2023

Les inondations au sens large (inondation avec coulée de boue, par remontée de nappes ou par submersion marine) représentent le premier risque naturel auquel la France est confrontée.

Sur la période 1995-2019, les indemnités versées après reconnaissance de l'état de Cat-Nat s'élèvent à 14,4 Md€₂₀₂₂, soit une moyenne annuelle d'environ 577 M€₂₀₂₂. Le montant annuel des dommages assurés dépasse 1 Md€₂₀₂₂ pour six années : 1995 (inondations du Nord), 1999 (inondations de l'Aude et celles consécutives aux tempêtes Lothar et Martin), 2002 (inondations du Gard), 2003 (inondations du Rhône), 2010 (inondations dans le Var et celles consécutives à la tempête Xynthia), 2016 (inondations des bassins de Seine moyenne et Loire).

INDEMNISATIONS ANNUELLES MOYENNES VERSÉES POUR LES DOMMAGES ASSURÉS D'INONDATION ET DE SUBMERSION MARINE PAR DÉPARTEMENT, DE 1995 À 2019



Champ : France, hors Mayotte, y compris collectivités (Saint-Barthélemy, Saint-Martin).

Source : CCR, 2023. Traitements : SDES, 2023

Les dommages indemnisés au titre des inondations ayant fait l'objet d'une reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle varient fortement selon les départements sur la période 1995-2019. Pour neuf départements, les indemnités annuelles moyennes dépassent 12 M€₂₀₂₂. Il s'agit des départements du littoral méditerranéen hors Pyrénées-Orientales (inondations de 2002 et 2010 notamment), de la Charente-Maritime (inondations consécutives à la tempête Xynthia de 2010), ainsi que de la Seine-et-Marne (inondations de 2016).